

COMMISSION D'INTERCHANGE PAR MARQUE ET CATEGORIE DE CARTE

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement UE n°2015/751 du 29 avril 2015, la commission d'interchange est une commission payée directement ou indirectement (à savoir par un tiers) pour chaque opération effectuée entre l'émetteur et l'acquéreur qui sont parties à une opération de paiement liée à une carte.

Les commissions d'interchange suivantes sont applicables sur le périmètre de l'Espace Economique Européen (EEE) et hors de l'Espace Economique Européen (hors EEE):

EEE		Cartes Bancaires	Visa			Mastercard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	Mastercard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
	Prépayé	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
	Crédit	0,30%	0,30%		0,30%	0,30%		0,30%
Professionnels	Commercial	0,90%	De 0,30% à 1,85%			De 0,80% à 1,90%	De 0,40% à 1,65%	1,10%

Hors EEE		Cartes Bancaires	Visa			Mastercard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	Mastercard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit		0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	1,10%
	Prépayé		0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	1,10%
	Crédit		0,30%		0,30%	0,30%		1,10%
Professionnels	Commercial		2,00%			2,00%		1,10%

Les commissions d'interchange exprimées en pourcentage sont appliquées sur le montant de la transaction. Les commissions d'interchange exprimées en euro sont dues par transaction.

Les commissions d'interchange sont incluses dans la commission de service facturée par la Banque. Les commissions d'interchange sont des informations publiques et peuvent être consultées sur les sites suivants :

- Pour le Schéma CB : www.cartes-bancaires.com
- Pour le Schéma Visa : www.visa.fr
- Pour le Schéma Mastercard : www.Mastercard.com
- Pour le Schéma UnionPay : <https://www.unionpayintl.com/france/>

Vous pourrez vous informer des évolutions des commissions d'interchange en consultant le site de votre Caisse régionale <https://www.ca-anjou-maine.fr>

* UPI : UnionPay International

FRAIS DE SCHEMAS PAR MARQUE ET CATEGORIE DE CARTE

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement UE n°2015/751 du 29 avril 2015, et conformément aux tarifs des Schémas au 1^{er} janvier 2017, la Banque règlera aux Schémas les frais suivants sur le périmètre Espace Economique Européen (EEE)) et hors de l'Espace Economique Européen (hors EEE):

EEE		Cartes Bancaires	Visa			MasterCard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	MasterCard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit	0,00117 €	0,01000%	0,01000%	0,01000%	de 0,02638% à 0,16638%	de 0,01051% à 0,12850%	0,01€ + 0,006%
	Prépayé	0,00117 €	0,01000%	0,01000%	0,01000%	de 0,02638% à 0,16638%	de 0,01051% à 0,12850%	0,01€ + 0,006%
	Crédit	0,00117 €	0,01400%		0,01400%	de 0,02638% à 0,16638%		0,01€ + 0,012%
Professionnels	Commercial	0,00117 €	Débit : 0,01000% Crédit : 0,01400%		Débit : 0,01000% Crédit : 0,01400%	de 0,02638% à 0,16638%	de 0,01051% à 0,12850%	

Hors EEE		Cartes Bancaires	Visa			MasterCard		UPI*
		CB	Visa	V PAY	Visa Electron	MasterCard	Maestro	UnionPay
Particuliers	Débit		0,00010 €	0,00010 €	0,00010 €	0,91%	0,96%	0,10000%
	Prépayé		0,00010 €	0,00010 €	0,00010 €	0,91%	0,96%	0,10000%
	Crédit		0,00014 €		0,00014 €	0,91%		0,10000%
Professionnels	Commercial		Débit : 0,01000% Crédit : 0,01400%		Débit : 0,01000% Crédit : 0,01400%	de 0,91445%	de 0,96183%	

Les frais exprimés en pourcentage s'appliquent sur le montant de la transaction. Les frais exprimés en euro sont dus par transaction.
Les frais de Schémas sont inclus dans la commission de service facturée par la Banque.

* UPI : UnionPay International

Vous pourrez vous informer des évolutions des frais de Schémas en consultant le site de votre Caisse régionale <https://www.ca-anjou-maine.fr>